

**MAIRIE DE MARCHASTEL**

DEPARTEMENT : LOZERE  
ARRONDISSEMENT : Mende  
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 21/02/2017

Reçu en préfecture le 21/02/2017

Affiché le



ID : 048-214800914-20170220-09\_2017-DE

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

**N° 09/2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 20/02/2017**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION  
LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)  
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES TERRES DE  
L'AUBRAC**

L'an deux mille dix-sept et le vingt février à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Valérie CHAYLA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac a délibéré pour instaurer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).**

**A ce titre une Commission Locale d'évaluation des Charges transférées (CLECT) a été créée afin d'évaluer les coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.**

**Le nombre de membres de la commission est déterminé par le Conseil Communautaire.**

**La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.**

**Monsieur le Maire propose de désigner au sein du conseil municipal 2 représentants pour siéger au sein de la CLECT.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :**

- Mr Eric MALHERBE, comme membre titulaire.**
- Mr Roger BRUN, comme membre suppléant.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 20/02/2017

Le Maire

